

Stratégie 2026-2029



Service social international – Suisse
Internationaler Sozialdienst – Schweiz
Servizio Sociale Internazionale – Svizzera
International Social Service – Switzerland

Service Social International (SSI)

Le SSI Suisse est la branche suisse du SSI, réseau mondial présent dans 120 pays. Le SSI opère en réseau pour soutenir les enfants, les familles et les personnes déplacées ou séparées de leurs familles par des frontières. Fondé en 1924, le SSI est historiquement lié aux Nations Unies et plus particulièrement au Haut-Commissariat pour les réfugiés, à l'Organisation internationale de la migration, et à l'UNICEF.

En tant que branche suisse du réseau, le SSI Suisse répond aux sollicitations des autorités fédérales, cantonales et communales compétentes, ainsi qu'à celles des services spécialisés en Suisse. À leur demande, il se charge du traitement de cas individuels dans le champ de la protection internationale de l'enfant et de l'adulte. Il répond également aux demandes de personnes privées.

Le SSI Suisse offre des services spécialisés selon une approche unique articulant le droit et l'accompagnement social des personnes. Une équipe multidisciplinaire composée de juristes, de travailleuses et travailleurs sociaux, et de médiatrices et médiateurs, intervient de manière individualisée dans un contexte transnational qui requiert une maîtrise du cadre juridique international ainsi qu'une grande sensibilité interculturelle.

L'expertise unique du SSI Suisse, son ancrage international fort et sa grande pratique du casework, en font un acteur de référence en Suisse dans les domaines de la protection de l'enfant et de l'adulte. À ce titre, le SSI Suisse est également engagé dans la conduite de projets pilotes et dans le soutien aux personnes migrantes, notamment aux mineur-e-s non accompagné-e-s.

**Une intervention individualisée
par-delà les frontières.**

Le SSI Suisse

VISION

Un monde où chaque enfant et chaque adulte, en situation de mobilité ou séparé-e de sa famille par des frontières, est soutenu-e et protégé-e dans le respect de ses droits.

Valeurs

Solidarité

Le SSI Suisse s'efforce de rendre ses services accessibles aux personnes qui en ont besoin, quelle que soit leur situation financière.

Non-discrimination

Le SSI Suisse agit sans distinction de la nationalité, du statut de séjour, de l'appartenance politique, culturelle ou religieuse, du genre ou de l'orientation sexuelle de ses destinataires.

Egalité

Sensible aux situations de discrimination, d'oppression et de violences – en particulier domestiques – le SSI Suisse s'inscrit dans un effort de déconstruction des schémas patriarcaux et de décolonisation des pratiques.

Accueil

Le SSI Suisse accorde toute son attention à chaque demande qui lui est adressée, et y répond avec respect et bienveillance. Les personnes sont accueillies et écoutées dans toute leur humanité.

Missions

Le SSI Suisse s'engage à soutenir, à défendre, à réunir et à protéger les enfants, les adultes et les familles dans un contexte transnational. Avec l'appui d'un réseau présent dans 120 pays, il fournit un accompagnement individualisé sur le plan social, familial ou juridique.

Fort de cette expertise de terrain, il contribue depuis 100 ans à l'évolution des pratiques et des législations en matière de droits de l'enfant et de droit de la migration, au niveau suisse et international.

Stratégie 2026-2029

La planification stratégique répond à une analyse des besoins et des opportunités internes et externes du SSI Suisse. Elle identifie les possibilités de développement et d'amélioration de notre organisation et de notre travail sur les quatre années à venir.

La stratégie 2026-2029 du SSI Suisse se déroule en six objectifs : trois objectifs organisationnels qui concernent la gestion interne et structurelle, et trois objectifs métier qui expriment l'évolution de notre pratique et de notre expertise.

Objectifs organisationnels

1.

Une gouvernance opérationnelle

Mettre en place, de manière participative, une gouvernance opérationnelle visant à réajuster les rôles, les responsabilités et la gestion des activités en adéquation avec les évolutions du terrain.

2.

Un modèle financier durable et solidaire

Développer et diversifier les sources de financement afin de garantir la stabilité financière tout en observant le principe de solidarité du SSI.

3.

Intelligence artificielle

Évaluer le potentiel et les risques de l'utilisation de l'intelligence artificielle en termes de protection des données, de confidentialité et de fiabilité. Définir dans ce cadre une posture éthique et claire.

Objectifs métier

4.

Réseau suisse

Asseoir la place du SSI Suisse au sein des acteurs suisses de la protection de l'enfant et de l'adulte, ainsi que parmi les principaux acteurs de la migration. Réajuster les rôles, les responsabilités et la gestion des activités en adéquation avec les évolutions du terrain.

5.

Réseau mondial

Créer une synergie entre l'expertise du SSI Suisse et le rayonnement du réseau international SSI dans une perspective de partage des pratiques et de renforcement du plaidoyer.

6.

Intérêt supérieur de l'enfant

Engager une réflexion sur la participation et le recueil de la parole de l'enfant dans les pratiques du SSI Suisse. Cette démarche s'inscrit dans le respect et l'application du principe de l'intérêt supérieur de l'enfant défini par la CDE.

Le SSI Suisse est l'interlocuteur privilégié en matière de protection internationale de l'enfant et de l'adulte.

Notre façon de travailler

Le travail du SSI Suisse est guidé par les principes directeurs suivants :

L'indépendance

Le SSI Suisse reste indépendant de ses mandants (autorités cantonales et fédérales) et se positionne selon le code de conduite du Service Social International.

La subsidiarité

Le SSI Suisse intervient en complémentarité avec les autres services existants, et prioritairement là où aucune autre organisation n'est compétente.

Le droit comme pilier

Le SSI Suisse s'appuie sur le cadre légal national et international pour guider son accompagnement social.

La considération des spécificités culturelles

Nous sommes sensibles aux différences culturelles et conscient-e-s de nos propres biais et limites. Nous veillons à ne pas adopter un point de vue normatif dans le travail avec nos destinataires, en prêtant attention aux manières dont peuvent s'exprimer les appartenances culturelles.

La participation

Chaque personne est actrice des démarches qui la concernent et y adhère. Nous recherchons des solutions avec les personnes concernées, et non pour elles.

La valorisation de l'expertise

Le SSI Suisse déploie ses activités dans une perspective de développement et de transmission des savoirs et des pratiques.

Notre travail en faveur des enfants et des familles est spécifiquement guidé par les principes directeurs suivants :

La multidisciplinarité

Chaque situation est traitée par nos équipes multidisciplinaires et multilingues, composées d'intervenants-e-s sociaux-aux, de médiateurs-trices et de juristes. Elles croisent les regards depuis leurs postures professionnelles et travaillent en réseau avec des partenaires en Suisse et à l'étranger.

La primauté de l'intérêt supérieur de l'enfant

Les équipes du SSI Suisse évaluent et traitent chaque situation en faisant de l'intérêt supérieur de l'enfant une considération primordiale, conformément à la Convention des droits de l'enfant et aux Observations générales y relatives.

La multipartialité

Nous accordons une attention égale à toutes les personnes que nous accompagnons, sans prendre parti, afin de les amener à faire des choix éclairés tout en mettant l'intérêt de l'enfant au centre de notre action. Nous nous efforçons de rester neutres sur les contenus et thèmes abordés.

La recherche du dialogue et de solutions amiables

Nous privilégions toujours la recherche de solutions amiables négociées, en conformité avec le cadre juridique applicable, plutôt que le recours à des procédures judiciaires qui peuvent être longues, coûteuses et délétères pour les enfants et les familles.

Impact en Suisse

L'expertise du SSI Suisse se déploie sur différents niveaux d'intervention, et son impact en Suisse se mesure :

- auprès des personnes concernées, destinataires directs de ses services ;
- auprès des professionnel-le-s de la protection de l'enfant et de l'adulte, par le biais de formations, de manifestations thématiques ou de conseil ;
- auprès des acteurs publics et autorités telles que les tribunaux, l'Office fédéral de la justice (OFJ) ou le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE).

Projets pilotes

Les cantons utilisent l'expertise pionnière du SSI Suisse, reposant sur l'interdisciplinarité et le travail en réseau, pour conduire des projets pilotes locaux (par exemple sur des thèmes tels que le consensus parental en cas de séparation ou de divorce, ou la réintégration dans le pays d'origine des personnes détenues étrangères).

Dimension internationale

Les institutions et ONG actives dans la protection de l'enfant sur le territoire suisse voient le SSI Suisse comme un partenaire à grande valeur ajoutée grâce à son champ d'intervention dans 120 pays. Un réseau et une dimension internationale dont peuvent ainsi aussi bénéficier les acteurs suisses.

Acteur de référence

Le SSI Suisse collabore avec les autorités cantonales et fédérales dans les secteurs du droit d'asile et des étrangers, du droit civil, du droit pénal ainsi que de la protection de l'enfant et de l'adulte. Partie prenante des réflexions et évolutions dans ces domaines, il émet des prises de position et des recommandations au niveau national, diffuse ses modèles de bonnes pratiques et répond aux sollicitations des médias.

L'expertise unique du SSI Suisse lui permet de contribuer à l'évolution des pratiques et des législations dans le champ de la protection de l'enfant et de l'adulte en Suisse.

Planification et évaluation

La mise en œuvre détaillée de la stratégie se fait parallèlement à la planification annuelle des activités du SSI Suisse.

Elle est toujours présentée au Conseil de fondation à la fin de l'année en cours, en même temps que le budget à approuver pour l'année suivante.

L'impact de la stratégie sera évalué en 2029 sur la base d'une analyse intégrant des critères quantitatifs et qualitatifs. Les indicateurs utilisés seront notamment le nombre de demandes d'interventions, les retours de la part des partenaires en Suisse et à l'étranger, l'évaluation des projets réalisés ou celle de nos mandats.

Le SSI Suisse

1'935
Interventions par an

120
Pays concernés par nos dossiers

27
Collaborateurs et collaboratrices

2
Bureaux, à Genève et à Zurich